

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



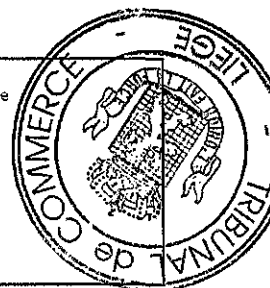
18016558

de

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

11 JAN. 2018

P.O. Le greffier
Greffe



N° d'entreprise : **0470 987 458**

Dénomination

(en entier) : **BEAUFABEL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue des Waides, 10, 4890 Thimister**

Objet de l'acte : Changement du représentant permanent d'un administrateur personne moral - Extrait du PV du CA du 20/12/2017

Le Conseil prend acte du changement de représentant permanent de la société anonyme TRICOBEL, qui a nommé Monsieur Régis MOLLON, domicilié à 4683 Oupeye, rue de l'Arbre Saint Roch, 51, numéro national 88.09.16-313.51, en lieu et place de Monsieur Henri MUJTJENS, pour exercer le mandat d'administrateur dans la société anonyme BEAUFABEL au nom et pour compte de la société anonyme TRICOBEL, conformément à l'article 61, § 2 du Code des Sociétés, et ce à partir du 1er janvier 2018.

Déposé en même temps au greffe : PV du CA du 20/12/2017

Pour la SA TRICOBEL
Administrateur
Régis MOLLON
Représentant permanent

Pour la SA CRISMOBEL
Président du conseil
Administrateur-délégué
Christophe MEECKERS
Représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).